



DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET SPORT EN TERRITOIRES



l'édito

Frédéric Sanaur,
directeur général de l'Agence

“

*Associer l'ensemble
de l'écosystème du sport*

Pourquoi l'Agence?

L'Agence nationale du Sport est née d'une **volonté commune**. Celle de mettre en place une nouvelle structure qui permette **d'associer l'ensemble de l'écosystème du sport**. Cet univers du sport français regroupe ainsi l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique. Dans notre ADN, nous portons les représentations nationales de tous ces acteurs. Cette association inédite est une véritable innovation organisationnelle.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée de nombreux chemins. À travers cette nouvelle façon de faire de la politique publique, le rôle de l'Agence est de permettre **la construction commune des politiques sportives**. C'est un lieu de dialogue, de concertation et de décision aussi bien au niveau national que territorial. Depuis plusieurs mois, l'adoption des Projets Sportifs Territoriaux et l'installation des Conférences des Financeurs du Sport sur le territoire en est une illustration très concrète. Avec pour tous les acteurs du sport, la volonté de travailler ensemble et d'atteindre aux niveaux national et territorial, des objectifs partagés par tous.

Nos deux piliers

Notre première ambition est de déployer **une action impactante sur le haut niveau et la haute performance** pour pouvoir préparer du mieux possible les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Car organiser les Jeux est une chose, les réussir sportivement, en est une autre. Il faut réformer notre modèle d'organisation pour être plus performant et aller chercher les plus belles médailles, celles en or. Le programme **«Ambition Bleue»** mis en place par le pôle Haute Performance de l'Agence porte cet objectif.

Le second enjeu concerne la place du sport dans notre société. L'objectif est de **gagner trois millions de pratiquants sportifs en France d'ici 2024**, notamment à travers notre programme "Impulsion Sport" qui vise à faciliter l'accès à la pratique. Notre ambition est de mettre en place une politique sportive nationale ambitieuse, concertée et suffisamment participative pour embarquer l'ensemble des acteurs du sport français. Pour atteindre ce but, l'État, le mouvement sportif, les collectivités et le monde économique forment de précieux partenaires. L'accueil des Jeux en 2024 nous offre une formidable opportunité de **mettre le sport au cœur de notre société**.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES .3

DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL ET TERRITORIAL .4

DÉVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS .5

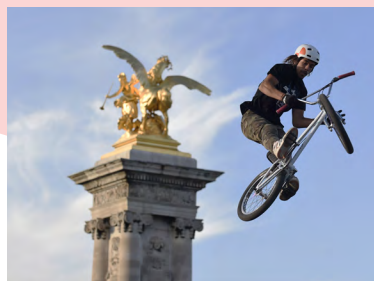
SPORT EN TERRITOIRES .6

Développement des pratiques

Le pôle développement des pratiques est divisé en deux services : le **Développement Fédéral et Territorial** et celui des **Équipements Sportifs**. Il garantit une pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. En matière de développement des pratiques sportives, l'Agence :

➤ **Soutient des projets favorisant l'accès au sport** pour toutes et tous, à tous les âges de la vie et sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin. La priorité est donnée aux stratégies territoriales de développement des fédérations ainsi qu'aux actions visant la correction des inégalités sociales et territoriales.

➤ **Assure la promotion du rôle sociétal** des associations sportives et des bénévoles qui les animent.



“

Objectif : + 3 millions de pratiquants d'ici 2024



LA PART ÉQUIPEMENT elle finance les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs (119,7M€ en 2022, 232,7M€ en autorisations d'engagement).

LA PART TERRITORIALE elle accompagne les projets des associations sportives locales et des collectivités territoriales (157M€ en 2022).

LA PART NATIONALE elle soutient les fédérations dans leur stratégie de développement (contrats de développement) et les projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence (52M€ en 2022).

“

L'Agence a engagé depuis plusieurs mois un travail de concertation avec ses membres pour définir sa stratégie de développement des pratiques sportives. Cette stratégie se veut inclusive, ambitieuse et inspirante, et a été animée dans une démarche hautement participative.

Développement fédéral et territorial

L'Agence soutient le **développement de la pratique** à travers différents dispositifs à l'échelle territoriale. Elle finance **des projets sportifs** initiés par les acteurs du mouvement sportif et des collectivités locales, à hauteur de 157 M€ en 2022.

Chaque année, près de **30 000 associations locales** sont accompagnées pour mener des actions en faveur du développement des pratiques sportives.



› Les projets sportifs fédéraux

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) est un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques. Ils consistent à mettre les **fédérations au cœur de leur projet de développement** en leur donnant la possibilité de décliner leur stratégie au **plan territorial**.

77 fédérations sportives et le CNOSF ont ainsi déployé leur projet sportif fédéral en 2021 auprès de leurs structures déconcentrées et associations affiliées.

Cette démarche vise à **financer des actions qui répondent aux orientations prioritaires de développement** fixées par chaque fédération telles la diversification de la pratique, les actions en faveur de publics cibles, la formation des bénévoles etc.



› Les projets sportifs territoriaux

Les projets sportifs territoriaux (PST), gérés par les services déconcentrés de l'État (DRAJES, SDJES), contribuent à financer majoritairement des emplois visant à :

- **Réduire les inégalités** d'accès à la pratique sportive
- **Développer la pratique sportive** et l'encadrement pour les **femmes et les jeunes filles**
- **Développer des activités physiques et sportives** accessibles aux **personnes en situation de handicap**
- **Accompagner les politiques d'accueil de scolaires**
- **Promouvoir le sport-santé et le sport en entreprise**
- **Mutualiser des emplois** via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
- **Prévenir les noyades**, former à l'encadrement de l'**Aisance aquatique** et développer le « **savoir rouler à vélo** »
- **Promouvoir des actions citoyennes** autour des valeurs et principes de la République et de prévention des remplis communautaires.

› Les appels à projets nationaux

À l'échelle nationale, d'autres dispositifs sont mis en œuvre tels que le Fonds de soutien à la production audiovisuelle, la formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique, le soutien des fédérations via les contrats de développement ou l'accompagnement des acteurs socio-sportifs et performance sociale avec l'appel à projets Impact 2024. L'ensemble des appels à projets nationaux sont à retrouver sur le site internet : rubrique "[Développement fédéral et territorial](#)".



Développement des équipements sportifs

L'Agence finance des équipements sportifs gérés par des collectivités territoriales, associations à vocation sportive (fédérations, ligues, comités départements, clubs, autres associations) ou d'autres organismes publics. L'ensemble des programmes de développement des équipements sportifs sont à retrouver sur le site internet : rubrique "Équipements sportifs".



OBJECTIFS D'ICI 2024

500
Skate-parks

1000

Dojos solidaires et salles d'arts martiaux ou de boxe

200
Bassins de natation mobiles

1000
Plateaux multisports

500
Terrains de basket 3x3

500
Terrains de tennis padel

25
Salles autonomes connectées

...Et bien d'autres projets !

➤ Equipements liés au Sport pour tous

Le déploiement du **Programme des Équipements sportifs de Proximité**, annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, a été confié à l'Agence nationale du Sport. Il vise à accompagner le développement de **5000 terrains de sport d'ici 2024**. Une enveloppe de 200 M€ sur la période 2022-2024 a été mise en place pour y parvenir.

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en **territoires carencés**, ce plan est destiné à financer :

- Création d'équipements sportifs de proximité
- Requalification de locaux ou d'équipements existants
- Acquisition d'équipements mobiles
- Couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

“ Dès 2022 donc, collectivités territoriales et fédérations sportives pourront proposer des projets de construction d'équipements de proximité que l'État financera à minima à hauteur de 50 %, et jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable. Et jusqu'à 100 % du coût en Outre-mer.

Frédéric Sanaur



Programme des Équipements sportifs de Proximité

➤ Equipements liés à la haute performance

Une enveloppe de 20M€ (14M€ en 2021 et 6M€ en 2022) est mise en place pour les **équipements référencés Centres de Préparation aux Jeux**. Elle est destinée à financer, en 2022, les travaux de construction, de rénovation lourde, de mise en accessibilité, d'aménagement d'équipements sportifs ou l'acquisition de matériel lourd permettant **d'améliorer les conditions d'accueil et d'entraînement des athlètes** dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.



CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur, site Boulouris

83 hectares de domaine

Un projet à la hauteur des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024



Devenir une **base d'entraînement pour les vétérinaires tricolores en vue de la préparation aux Jeux de Paris** et au-delà grâce à une **structure évolutive**.

Avoir des infrastructures adaptées permettant un **travail technique spécifique**.

2 à 4 sites d'entraînement qualitatifs en VTT Cross Country.



Construction d'un stade de VTT Cross olympique sur le site de Boulouris/Saint-Raphaël avec :

4,5 km de longueur
150m de dénivelé



5 athlètes du Cercle HP concernés :
Titouan Carod, Pauline Ferrand-Prévot
Jordan Sarrrou, Stéphane Tempier et
Loana Lecomte



400 000€

de subventions allouées par l'Agence nationale du Sport pour un projet dont le coût global s'élève à **500 000€**

Sport en territoires

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

TERRITORIALE EN TROIS ÉTAPES :

- 1. Mise en place de la Conférence Régionale du Sport** avec une mission principale: établir un diagnostic territorial du sport sur la région à partir de données sportives, sociales et économiques.
- 2. Rédaction du Projet Sportif Territorial** définissant des objectifs prioritaires au regard des éléments du diagnostic, c'est-à-dire la stratégie qui guidera son action sur les 5 ans à venir.
- 3. Mise en place de la Conférence des financeurs du Sport** qui étudiera les projets et actions à financer, en conformité avec le Projet Sportif Territorial.

› Les Conférences régionales du Sport pour être au plus près des territoires

Si l'Agence nationale du Sport définit les stratégies pour le développement des pratiques et la Haute Performance au niveau national, **les Conférences Régionales du Sport déploient ces stratégies au niveau régional**, en fonction des besoins locaux. Installées depuis le début 2021, elles ont pour principal objectif d'établir **un diagnostic territorial** de tout l'univers du sport sur la région à partir de données sportives, sociales et économiques afin d'avoir une vue d'ensemble la plus exhaustive possible **des spécificités locales**.

À l'instar du conseil d'administration de l'Agence nationale du Sport, les Conférences régionales du Sport sont **composées de quatre collèges** (État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique et social) permettant de **favoriser les échanges** entre tous les acteurs du sport au sein des territoires.

“

Les Conférences régionales du Sport et les Conférences des financeurs du Sport doivent être les outils de la cohérence et de l'efficacité sportive territoriale et permettre de donner l'autonomie et la responsabilité aux acteurs territoriaux des 4 collèges d'agir au plus juste pour leur territoire. Elles permettent de partager des compétences et des intérêts communs dans un cadre défini ensemble. Frédéric Sanaur

› Projet Sportif Territorial

La mission des Conférences régionales du Sport est d'établir le **Projet Sportif Territorial (PST)**, pour une durée de 5 ans. Ce document de référence est composé du **bilan de l'offre sportive** sur le territoire régional (points forts mais aussi éventuelles carences), d'un programme comportant **des objectifs prioritaires et actions à mettre en œuvre** au regard du diagnostic, et des modalités de suivi et d'évaluation du programme d'actions.

› Conférences des financeurs du sport

L'adoption du Projet Sportif Territorial donne ensuite lieu à la mise en place de **Conférences des financeurs du sport** afin de déterminer les actions et les **moyens à mettre en œuvre dans la limite des budgets alloués**, pour permettre de proposer le cofinancement des projets éligibles. Les Conférences des financeurs du sport centralisent les informations sur les différentes opportunités de financement des porteurs de projet et décident des cofinancements possibles.

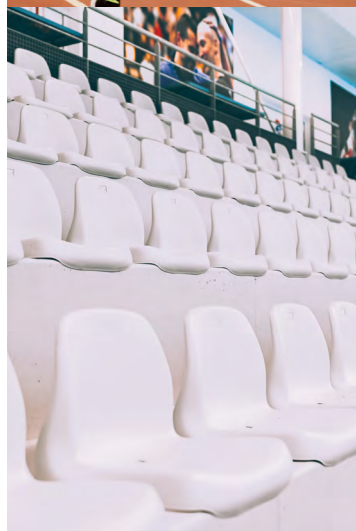


Sport en territoires

“ La Conférence Régionale du Sport, grâce à la complémentarité de ses acteurs, produit des échanges intéressants et permet de construire une vision cohérente pour le sport dans les régions. L'adoption du Projet Sportif Territorial se veut impactant sur la capacité du sport à intégrer et à produire une utilité sociale, à participer à construire un territoire et à agir pour son développement. C'est un outil d'aménagement de nos espaces de vie, au service du sport et de tous ces bénéfices. La prochaine étape est de démontrer la capacité de la Conférence des Financeurs du Sport à produire des décisions éclairées, motivées en captant des financements de diverses sources au service d'un projet et en lui assurant les moyens pour sa réussite.

Rodolphe Legendre, DRAJES et Secrétaire Général de la Conférence Régionale du Sport du Centre-Val de Loire

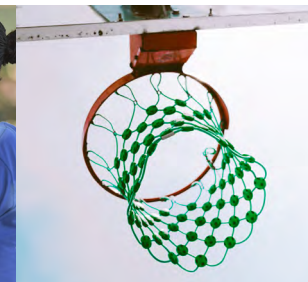
Conférences
régionales
du sport



L'Agence nationale du Sport participe à l'introduction et au **développement du mécénat dans les territoires** grâce au partenariat qu'elle a signé avec la **Fondation du sport français**. Des chargés de développement sont recrutés dans chaque région pour proposer à des entreprises intéressées, de soutenir par le biais du mécénat, des projets et actions en lien avec les priorités du Projet Sportif Territorial.

“ Le sport est un vecteur fort de valeurs et de cohésion sociale. Permettre aux financeurs locaux de participer à son développement est notre ambition et le faire au côté des acteurs du mouvement sportif français est un enjeu majeur pour la réussite de nos actions communes.

Thierry Brillard, Président de la Fondation du Sport Français



CONTACTS COMMUNICATION & PARTENARIAT

André Jaffory

01 53 82 74 18 – 06 08 93 16 30
andre.jaffory@agencedusport.fr

Badre Arras

06 51 23 68 43
badre.arras@agencedusport.fr

CONTACTS PRESSE AGENCE NATIONALE DU SPORT

Agence Ligne Bleue – Stéphanie André

01 30 59 64 69 – 06 84 79 76 01
stephanie@agencelignebleue.fr

Pauline Lambertini

Responsable Communication / Presse Pôle Haute performance
06 63 77 32 63
pauline.lambertini@agencedusport.fr

EN SAVOIR +

L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Un GIP de 50 membres représentant

L'État Le mouvement sportif

Le monde économique Les collectivités territoriales



Agence nationale du Sport
4/6 rue Tuillot 94200, Ivry-sur-Seine

